

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS - Marsa Maroc –

Mercredi 12 octobre 2016 à 15 H 00

Résolution 1

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer, pour une durée de 5 ans à compter du 12 octobre 2016, en qualité de membres du Conseil de Surveillance :

- La Caisse Marocaine des Retraites dûment représentée par Monsieur Mohammed Jaber KHEMLICHI;
- Le Régime Collectif d'Allocation des Retraites dûment représenté par Madame Ouafae MRIOUAH;
- Wafa Assurance dûment représentée par Monsieur Ali HARRAJ.

Les membres déclarent expressément accepter les fonctions qui leur sont confiées.

Résolution 2

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer, pour une durée de 5 ans à compter du 12 octobre 2016, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Mustapha BOUKHOU, qui déclare expressément accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Résolution 3

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la loi.